

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260629-d-2026-30-AU
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché d'exploitation des chaufferies à partir du 01/07/2027

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2026/30 du 21 mars 2026, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus
Considérant que le marché d'entretien des chaufferies arrive à son terme au 1er juillet 2027 et qu'il convient de le renouveler,
Considérant qu'au vu de la complexité de ce type de contrat, il convient que la commune soit accompagnée par une assistance technique pour toute la durée de la procédure d'Appel d'Offre (audit, préconisations, arbitrages, rédaction du DCE, consultation, analyse des offres, CAO et passation du nouveau contrat),
Considérant la proposition de contrat formulée par la société CDC CONSEIL dont le siège social est situé 29, rue des Martyrs– 37300 JOUE-LES-TOURS, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement du marché d'exploitation des chaufferies à partir du 1^{er} juillet 2027,

DECIDE

DE SIGNER le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement du marché d'exploitation des chaufferies à partir du 1^{er} juillet 2027 avec la société CDC CONSEIL dont le siège social est situé 29, rue des Martyrs– 37300 JOUE-LES-TOURS, pour la durée de la mission, pour un montant de 5 100 € H.T., soit 6 120 € T.T.C.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 29 juin 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,

Philippe AUDEBERT